

MÉTIERS CONCERNÉS

- Maître d'ouvrage
- Maître d'œuvre
- Prescripteur
- Fabricant / Installateur

QU'EST-CE QU'UN AVIS DE CHANTIER ?

L'avis de chantier justifie officiellement la conformité d'un produit ou d'un ouvrage particulier vis-à-vis de ses performances de résistance au feu, il est seulement délivré pour un projet spécifique.

C'est une étude sur plans uniquement, basée sur les essais réalisés et présentant plusieurs avantages :

- l'avis de chantier se substitue au procès-verbal,
- il évite la réalisation d'un nouvel essai complémentaire.

Ce document permet ainsi de justifier :

- de modifications de conception,
- de configurations d'installations spécifiques au chantier,
- de la performance d'un ouvrage réalisé à partir d'éléments testés séparément.

Dans certains cas, l'avis de chantier peut également nécessiter une expertise sur site pour juger des performances « in situ » des éléments.

Il peut être demandé à tout stade d'un projet de construction.

RÈGLEMENTATION

L'avis de chantier est une procédure conforme à l'article 14 de l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du Ministère de l'Intérieur français.

CONTACT

Stéphane DZIUBA
Chef du service Expertise
+33 (0) 3 87 51 37 29
stephane.dziuba@efectis.com

POURQUOI TRAVAILLER AVEC EFECTIS ?

- Une réponse rapide à vos demandes de validation (sous 48h à la réception du dossier complet),
- Une définition de solutions optimisées et un accompagnement dans la démarche, grâce à une maîtrise des textes réglementaires, des produits et solutions techniques disponibles sur le marché,
- Une mise en conformité rapide et à moindre coût de vos projets, même les plus ambitieux,
- L'assurance d'un projet maîtrisé.



EN PHASE CONCEPTION

- Diagnostic de l'existant (structure ou éléments de second œuvre),
- Assistance à maîtrise d'œuvre lors des études d'avant projet,
- Aide à l'établissement des DCE,
- Études de faisabilité pour les entreprises.

Objectifs :

- tenir compte de l'existant pour éviter une dépose complète ou des installations inadaptées,
- établir un DCE cohérent et permettre à l'entreprise une meilleure compréhension des problématiques,
- sécuriser le projet d'un point de vue sécurité incendie.

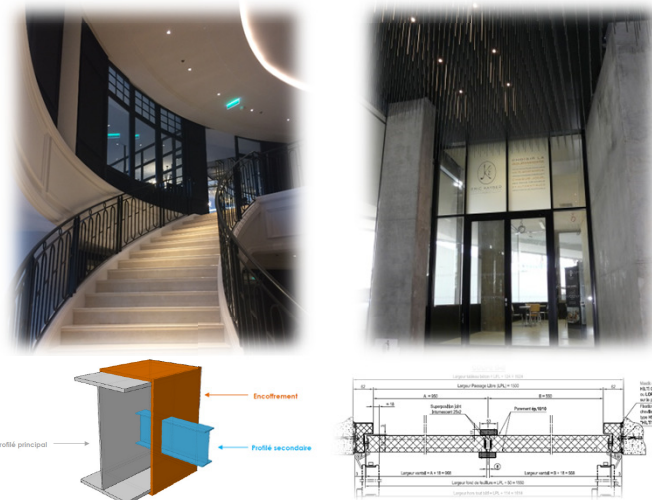


EN PHASE CONSTRUCTION

- Assistance à maîtrise d'œuvre et aux entreprises,
- Études des structures (bois, béton, acier, neuf ou existant),
- Validation de l'enveloppe extérieure (façades vitrées, menuiseries extérieures, systèmes ITE,...)
- Études d'avis de chantier portant sur l'ensemble des installations techniques, systèmes de désenfumage et éléments de second œuvre,
- Aide à la levée des réserves.

Objectifs :

- Optimiser les solutions,
- Participer à la coordination entre les lots,
- Permettre aux entreprises de satisfaire les exigences du projet en intégrant les aspects connexes au feu (acoustique, thermique, sismique) et les contraintes architecturales.



EN PHASE EXPLOITATION

- Audit réglementaire (ERP, IGH, ICPE,...),
- Vérification du maintien des performances,
- Recherche de procès verbaux,
- Validation des procédures de maintenance,
- Assistance en tant que tierce partie en cas de sinistre.

Objectifs :

- S'assurer de la pérennité des performances,
- Sécuriser les protocoles d'intervention,
- Optimiser les travaux de réfection en cas de sinistre (incendie, dégât des eaux, vandalisme,...).

